DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Saint Malo
Commune de HIREL

COMPTE RENDU PRESSE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le onze mars à 18h30, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le cinq mars deux mil vingt-cinq, se sont réunis sous la Présidence de Michel HARDOUIN, Maire.

1- Aménagement du bâtiment communal sis au « 10, Rue des Tourailles » – Choix du maître d'œuvre.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :
- RETIENT la société *« atelier d'Architecture GBK »* de COMBOURG en qualité de maître d'œuvre pour l'opération d'aménagement du bâtiment communal sis au « 10, Rue des Tourailles ».

2- Personnel communal – Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine - Mise en place d'un régime collectif pour le risque santé au 1er janvier 2026.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :
- RETIENT la procédure de la convention de participation, avec son contrat d'assurance collective à adhésion facultative des agents, selon la procédure d'appel à concurrence organisée par le centre de gestion départemental de la fonction publique territoriale.
- ACCORDE une participation aux fonctionnaires et agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité qui adhèreront au contrat collectif d'assurance conclu à l'issue de la procédure d'appel à la concurrence.

3- Mégalis Bretagne – Renouvellement du bouquet de services numériques.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :
- APPROUVE le renouvellement du bouquet de services numériques proposé par le syndicat mixte Mégalis Bretagne.

4- Subvention aux associations communales - Année 2025.

Le conseil municipal, à la majorité :
- APPROUVE le maintien en 2025 des indices de répartition des subventions aux associations communales.

5- Location du Moulin de la Ville-es-Brune – Modification des tarifs et du contrat de location.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :
- MODIFIE, au 1er avril 2025, les nouvelles modalités de location du Moulin de la Ville-es-Brune en prévoyant que les tarifs applicables aux associations, aux artisans et artistes non professionnels seront dorénavant de 25 € pour la semaine et 20 € pour le weekend.